Recu en préfecture le 07/05/2024

Publié le | 7 MA 1 2024

ID: 076-217602556-20240430-2024131DEC-CC

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2024/131/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer un contrat de cession avec la compagnie Mobilo-lyricus – 183, Route de Quievrecourt – 76270 Bully – pour une représentation du spectacle « La Bohème », prévue le samedi 8 juin 2024 à 20h00 place Béthencourt à Saint-Martin-le-Gaillard.

DECIDE:

Article 1er - Un contrat de cession est signé avec la compagnie Mobilo-lyricus - 183, Route de Quievrecourt - 76270 Bully - pour une représentation du spectacle « La Bohème », prévue le samedi 8 juin 2024 à 20h00 place Béthencourt à Saint-Martin-le-Gaillard.

Article 2 – Le montant de la cession s'élève à 3500 € net de taxes.

Le Théâtre du Château prendra en charge également:

- Les frais de transport de l'équipe artistique et du décor à hauteur de 500 €
- Les frais de repas pour 8 personnes sur la période d'accueil.
- Les droits des auteurs (SACD/Sacem)

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 30 avril deux-mille-vingt-quatre.

Michel BARBIER Le Maire de la Ville d'EU,

Mairie d'Eu

Tél: 02.35.86.44.00

Mail: news@ville-eu.fr

